



*Liberté • Egalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 10 novembre 2015

## Communiqué de presse

### PRESENTATION DE LA PLATE-FORME « LE TAXI »



Jean-François Cordet, préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet du Nord et Alain Griset, président de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat Nord - Pas-de-Calais, président de l'Union nationale des taxis ont participé, ce mardi 10 novembre, à Lille, à une démonstration du dispositif « Un clic un taxi », qui permet une commande immédiate d'un taxi via des applications.

La plate-forme « le.taxi », innovation issue de la loi du 1er octobre 2014 relative aux taxis et VTC, a pour objectif de développer l'accès des clients aux chauffeurs de taxi par voie électronique au moyen d'un registre national de géolocalisation. Élément-clé de la modernisation du secteur, cette plate-forme est développée par la direction de la sécurité et de la circulation routières (DSCR) du ministère de l'Intérieur et le Secrétariat général à la modernisation de l'action publique (SGMAP), en lien étroit avec les professionnels du taxi.

André Dorso, directeur de projet à la DSCR, a présenté ce dispositif, lors d'une réunion en préfecture, aux professionnels et représentants des institutions du département.

Actuellement en phase de test en conditions réelles dans plusieurs agglomérations françaises, le.taxi ouvrira progressivement au grand public à partir de la fin de l'année.

Contexte - Améliorer l'accès des clients aux taxis et le développement des services innovants : une initiative du gouvernement en faveur des taxis	p. 2
Présentation - Le.taxi, un clic, un taxi	p. 4

Service régional  
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord  
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX  
Tél : 03 20 30 59 59 - [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr) - [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59)

### AMÉLIORER L'ACCÈS DES CLIENTS AUX TAXIS ET LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES INNOVANTS

#### Une initiative du gouvernement en faveur des taxis

##### COMMENT EST NÉ CE PROJET ?

Le développement de la mobilité dans la population et l'utilisation des téléphones mobiles dans la recherche rapide d'un moyen de transport impliquent des changements importants dans la profession de taxi.

L'article 1er de la loi du 1er octobre 2014 (L. 3121-11-1 du code des transports) instaure « un registre de disponibilité des taxis » dont les fonctionnalités sont d'améliorer l'accès des clients aux taxis et le développement des services innovants.

Dans ce contexte de changement des comportements de la clientèle, la modernisation de la profession est prioritaire. Elle passe notamment par le développement de l'utilisation d'outils numériques dans la relation clientèle.

**Le.taxi** s'inscrit dans cette démarche et propose aux chauffeurs de taxis, et à leurs clients, un outil innovant. Il a pour objectif de développer l'accès des clients aux chauffeurs de taxi par voie électronique au moyen d'un registre national de géolocalisation. Cette plate-forme est développée par la Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routières (DSCR) et le Secrétariat National à la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP) en lien étroit avec les professionnels de taxi.

##### OÙ EN EST LE PROJET ?

Des organisations professionnelles et des fournisseurs de technologie se sont engagés à promouvoir le registre **Le.taxi** dans les territoires.

Dans plusieurs agglomérations des réunions d'information sur le registre **Le.taxi** ont été organisées à la demande des professionnels. Des contacts ont été pris avec les agglomérations et municipalités afin d'inclure **Le.taxi** dans les dispositifs favorisant la mobilité.

Le projet a fait l'objet d'une présentation publique le 16 octobre 2015 dans le cadre de la semaine de l'innovation publique.

## LE PROJET DE DÉCRET SUR LE REGISTRE DE DISPONIBILITÉ DES TAXIS

Un projet de décret relatif au registre de disponibilité des taxis contenant 6 articles a été élaboré en fonction des textes législatifs et de la définition du projet. Il est accompagné d'un arrêté avec en annexe une charte qui devra être signée par les utilisateurs du registre de disponibilité **Le.taxi** : les opérateurs, les applications et les moteurs de recherche. Une déclaration à la CNIL des données utilisées dans le cadre du registre a été effectuée.

Le 5 août 2015, la Commission européenne a été saisie du projet de décret. Une rencontre avec les services de la commission européenne a eu lieu le 16 octobre. Elle a rendu sa décision le 6 novembre.

D'ici la fin de l'année, le Conseil d'Etat et l'Autorité de la concurrence donneront un avis sur le projet de décret.

### UNE MISE EN PLACE PROGRESSIVE ET CONCERTÉE

- **Une équipe projet** intégrée et autonome (Ministère de l'intérieur/ETALAB)
  - Un directeur de projet
  - Un animateur de filière des startups d'état
  - Deux développeurs
- **Un Open Lab** ouvert aux professionnels du taxi et du numérique se réunit toutes les 2 semaines afin de contribuer à l'élaboration et à la promotion du registre.
- **Un Hackathon** a réuni plus de 80 personnes, professionnels du secteur des taxis et du numérique en avril dernier afin d'échanger sur le projet.

### DES RÉUNIONS SUR TOUT LE TERRITOIRE

A la demande des professionnels des réunions d'information ont été organisées à Lyon, Montpellier, Marseille, Rennes, Paris, Lille. L'objectif est de présenter **Le.taxi** aux professionnels et aux collectivités territoriales ainsi qu'aux agents de la préfecture. Ces réunions sont suivies de tests en conditions réelles afin de valider la solution.

### PLANNING

- **Depuis septembre 2015** : tests grandeur nature avec les premiers opérateurs
- **Octobre / Novembre 2015** : consultations sur le projet de décret au Conseil d'Etat
- **Fin de l'année** : publication du décret et ouverture au grand public

### CHIFFRES CLÉS

#### *Les Taxis...*

- 60 000 autorisations de stationnement (licences)
- 90 % sont des artisans
- 3 milliards de chiffre d'affaires environ
- 70 % des taxis sont conventionnés par l'assurance maladie

### LE.TAXI, UN CLIC, UN TAXI

#### COMMENT ÇA MARCHE POUR LE CLIENT ?

**Le principe est simple et fonctionne pour les demandes immédiates.**

Le client accède à **Le.taxi**, via les applications des compagnies de taxis ou des applications de mobilité, et peut visualiser, en temps réel, tous les véhicules disponibles quel que soit leur opérateur.

Il suffit ensuite au client de cliquer sur le taxi de son choix qui viendra le prendre en charge. Le client paye sa course directement au chauffeur. Il pourra après la course donner une appréciation sur celle-ci.

#### FACILITER LA DEMANDE IMMÉDIATE DE TAXI

**Le.taxi** fournit aux clients leur disponibilité dans un périmètre proche à partir des données de géolocalisation des taxis.

#### UN SERVICE INNOVANT

A partir d'un smartphone, sur n'importe quelle application des opérateurs de taxi ou des moteurs de recherche agréés, le client choisit son taxi, partout en France, 24h/24.

#### DES BÉNÉFICES PARTAGÉS

**Pour les chauffeurs de taxis** qui souhaitent en disposer :

- Développer l'accès aux taxis pour des clients de plus en plus connectés.
- Un nouveau mode d'accès à la clientèle, complémentaire de la maraude physique et des centraux radios.
- Une image moderne du taxi, notamment vis-à-vis d'un jeune public.
- Un large choix d'applications mobiles pour le chauffeur, ou d'offres intégrées à son terminal
- Une meilleure intégration du taxi dans les différents modes de transport proposés par les supports de recherche d'itinéraire.

**Pour les utilisateurs :**

- Une facilité de commande grâce à un bouton, quel que soit l'opérateur : « un clic un taxi »
- Une plus grande visibilité de l'offre pour les clients, grâce à un large choix de moteurs de recherche sur mobile.
- Le choix du taxi pour les clients, les compagnies étant identifiées par leur logo.
- La possibilité de porter une appréciation de la course pour les clients.

**En savoir plus :** <http://le.taxi>